





CHSCT du Haut-Rhin du 16 octobre 2014

DECLARATION des membres du Comité Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail du Haut-Rhin

Le CHSCT de l'Education Nationale n'a pas les moyens de fonctionner correctement

Comme le rappelle le CHSCT Ministériel de l'Education Nationale dans sa séance du 10 juillet 2014, les présidents de CHSCT doivent donner toutes facilités en temps et moyens matériels aux représentants des personnels pour l'accomplissement de leurs missions, dans le cadre défini au niveau interministériel.

Dans le cadre du dialogue social et dans l'attente de la signature de l'accord cadre ;

- Pour pouvoir assurer nos fonctions au sein du CHSCTD 68,
- Pour la continuité du service public,
- Pour l'intérêt des élèves,
- Pour le bon fonctionnement des établissements et des différents services,

Nous demandons l'application du courrier rectoral du 21 novembre 2013 pour l'année 2014-2015 ; à savoir :

- L'attribution du crédit temps spécifique de :
 - 12 jours par an pour les membres titulaires et suppléants
 - 15 jours par an pour les secrétaires
- le cumul de ces jours pour les personnes membres de plusieurs CHSCT
- l'attribution de ces crédits temps spécifiques aux fédérations
- la mise en place de dispositifs de remplacement pour que les jours puissent réellement être pris.

Mais puisque

L'Académie de Strasbourg vient de décider de diminuer les moyens accordés l'an passé, les membres du CHSCTD 68 n'ayant pas les moyens nécessaires pour fonctionner décident de boycotter la séance du jeudi 16 octobre en guise de protestation.